

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 MAI 2006**

**Délibération
n° 2006.05.142**

**Conception et
réalisation du parc
des expositions et
des manifestations
- Mission de
contrôle technique :
avenant n° 1**

LE CINQ MAI DEUX MILLE SIX à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 avril 2006**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Bernard ALLIAT, Madeleine ANCELIN, Philippe BERTHET, Jean-Claude BESSE, Jean-Claude BONNEVAL, Michel CHAVAGNE, Jean-Yves DE PRAT, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, Martine FAURY, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER, Jacqueline WILDE

Ont donné pouvoir :

André BONICHON à Bernard CHARRIER, Jean BOUGETTE à Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE à Philippe BERTHET, Louis DESSET à Bernard SAUZE, François ELIE à Gérard MARQUET, Jean-Michel LAMOUREUX à Robert CHABERNAUD, Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Jean MARDIKIAN à Philippe MOTTET, Patrick RIFFAUD à Annie FOUGERE

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Daniel OPIC par Madeleine ANCELIN

**EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / PARC DES
EXPOSITIONS**

Rapporteur : **Monsieur BRONCY**

**CONCEPTION ET REALISATION DU PARC DES EXPOSITIONS ET DES MANIFESTATIONS -
MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE : AVENANT N° 1**

Vu la délibération n° 88 du conseil communautaire du 7 mars 2003 autorisant le lancement de la procédure de marché relative à la mission de contrôle technique pour la conception et la réalisation d'un parc des expositions sur le site de Bel Air à l'Isle d'Espagnac,

Considérant qu'il est indispensable de procéder au contrôle des chariots mobiles sur les poutres roulantes, prestation non prévue dans la mission de contrôle technique,

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 28 mars 2006,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 26 avril 2006,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°1 au marché relatif à la mission de contrôle technique pour la conception et la réalisation du parc des expositions sur le site de Bel Air à l'Isle d'Espagnac, confié à la société APAVE sise ZI n°3 avenue Maryse Bastié 16340 l'Isle d'Espagnac, ayant pour objet le contrôle des chariots mobiles sur les poutres roulantes, d'un montant total de 14 011,38 € HT, répartis entre la société APAVE pour 7 063,00 € HT et la société VILQUIN (sous-traitant) pour 6 948,38 € HT .

Le montant du marché passe de 62 188,00 € HT à 76 199,38 € HT, soit une augmentation de 22,53 %.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget principal, article 2313, sous-fonction 90, opération 2005.01 autorisation de programme 1.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

19 mai 2006

Affiché le :

22 mai 2006